

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 766

1<sup>er</sup> août 2005

### SOMMAIRE

19 B S.A., Luxembourg . . . . .	36755	Foncière Medicis S.A., Luxembourg . . . . .	36735
A&A Global Enterprises Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	36741	Fonds de Pension - Députés au Parlement Européen, Sicav, Luxembourg . . . . .	36757
ACR Cargo Express, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	36761	G & A, GmbH, Luxembourg . . . . .	36723
Ademar Holding S.A., Luxembourg . . . . .	36755	Gedink, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	36723
Alsterkrugchausee Immobilien A.G., Luxembourg . . . . .	36727	Geotop S.A., Luxembourg . . . . .	36755
Alsterkrugchausee Immobilien A.G., Luxembourg . . . . .	36728	Global Offshore S.A.H., Luxembourg . . . . .	36751
Astor S.A., Luxembourg . . . . .	36722	Goethestrassé Immobilien A.G., Luxembourg . . . . .	36725
Atoli S.A., Luxembourg . . . . .	36752	GREI, General Real Estate Investments S.A., Luxembourg . . . . .	36750
Atout S.A., Senningerberg . . . . .	36746	H2O Floatation Center S.A., Luxembourg . . . . .	36746
Azuro Participations S.A., Luxembourg . . . . .	36726	HPLC, High Performance Logistics & Consulting S.A., Niederanven . . . . .	36744
Beethovenstrassé Immobilien A.G., Luxembourg . . . . .	36727	Iberian Hod S.A., Luxembourg . . . . .	36734
BIM Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	36766	ICG Mezzanine Luxco N° 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	36724
Blittersdorf Immobilien A.G., Luxembourg . . . . .	36727	ICG Mezzanine Luxco N° 2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	36723
Bruno Bressaglia & Fils, entreprise de constructions et de façades, S.à r.l., Bascharage . . . . .	36728	ICG Mezzanine Luxco N° 3, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	36725
Caspian 1929 S.A.H., Luxembourg . . . . .	36733	Illinois S.A.H., Luxembourg . . . . .	36750
Caspian 1929 S.A.H., Luxembourg . . . . .	36733	Immoframe S.A., Luxembourg . . . . .	36739
Caspian 1929 S.A.H., Luxembourg . . . . .	36733	Immoframe S.A., Luxembourg . . . . .	36722
Caspian 1929 S.A.H., Luxembourg . . . . .	36734	Intefin S.A., Luxembourg . . . . .	36738
Caspian 1929 S.A.H., Luxembourg . . . . .	36734	International Securities Fund New Economy S.A., Sicav, Luxembourg . . . . .	36762
Chinela S.A., Luxembourg . . . . .	36754	Interpolis Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	36724
Cordonnerie Express, S.à r.l., Differdange . . . . .	36723	Investissements Mécaniques S.A., Luxembourg . . . . .	36757
Coresa S.A., Senningerberg . . . . .	36745	Ipp Dipp Dapp, S.à r.l., Dudelange . . . . .	36744
Cubic Holding S.A., Luxembourg . . . . .	36756	J & H Group S.A., Strassen . . . . .	36764
Degroof Conseil (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	36729	Jam S.A., Luxembourg . . . . .	36730
Degroof Holding Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	36728	Jeanfin S.A., Luxembourg . . . . .	36739
Descarfin S.A., Luxembourg . . . . .	36758	Jones Lang LaSalle Finance Luxembourg S.N.C., Luxembourg . . . . .	36744
Duplex S.A., Luxembourg . . . . .	36753	Kocham S.A., Luxembourg . . . . .	36758
Eidوسmedia International S.A., Luxembourg . . . . .	36734	Kyros Investments S.A., Luxembourg . . . . .	36724
ELMIRA N.V., Elmira Nouvelles Valeurs S.A.H., Luxembourg . . . . .	36729	Landlux S.A., Luxembourg . . . . .	36741
Eurodata S.A., Luxembourg . . . . .	36740	Lapo S.A.H., Luxembourg . . . . .	36739
Eurohaus Immobilien A.G., Luxembourg . . . . .	36726	Larios Holding S.A., Luxembourg . . . . .	36753
European Resorts S.A., Luxembourg . . . . .	36750	Manulife Global Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	36761
Fang S.A., Luxembourg . . . . .	36740	Maremagnum S.A., Luxembourg . . . . .	36765
Fasanenhof Immobilien A.G., Luxembourg . . . . .	36726	Marmara Holding S.A., Luxembourg . . . . .	36729
Ferdinandstrassé Immobilien A.G., Luxembourg . . . . .	36725	Melkat S.A.H., Luxembourg . . . . .	36755

Morain Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	36741	Spring Multiple 2000 S.C.A., Luxembourg . . . . .	36745
Nessy S.A., Luxembourg . . . . .	36754	Sunotel S.A., Luxembourg . . . . .	36745
P.H. Invest S.A., Luxembourg . . . . .	36746	Sunova S.A.H., Luxembourg . . . . .	36757
Pareturn, Sicav, Luxembourg . . . . .	36763	Tagus Ré S.A., Luxembourg . . . . .	36756
PF Ré S.A., Luxembourg . . . . .	36746	Taxalo S.A.H., Luxembourg . . . . .	36745
PMS Trust S.A., Luxembourg . . . . .	36728	Telenet Solutions Luxembourg S.A., Luxembourg	36756
Quinoa Holding S.A., Luxembourg . . . . .	36756	Tevorina Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	36757
RDM Ré S.A., Senningerberg . . . . .	36745	Themalis Consultant, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	36738
Retarder International S.A., Luxembourg . . . . .	36758	Tomkins American Investments, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	36740
Rochelux S.A.H., Luxembourg . . . . .	36744	Urmot Domus International S.A., Luxembourg . .	36751
S.F.O. Holding S.A., Luxembourg . . . . .	36753	Venezia Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	36750
Saragosse S.A.H., Luxembourg . . . . .	36755	Vermeer S.A., Luxembourg . . . . .	36751
Sat-Up, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	36752	Winstimmo International Holding S.A., Luxem- bourg . . . . .	36761
Sensient Technologies Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	36737	Worldselect One, Sicav, Luxembourg . . . . .	36765
Shabanaz S.A., Luxembourg . . . . .	36753	Worldselect, Sicav, Luxembourg . . . . .	36764
Sopercap Holding S.A., Luxembourg . . . . .	36738		
Spring Multiple 2000 S.C.A., Luxembourg . . . . .	36745		

**IMMOFRAME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 86.036.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 18 mars 2005 que:

- \* Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg;
- \* Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange;
- \* Monsieur René Schmitter, Licencié en Sciences Commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Sont réélus Administrateurs pour une durée d'une année, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 mars 2005.

Et que:

- \* Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 mars 2005.

Luxembourg, le 18 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05190. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(025976.3/802/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**ASTOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 11.300.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement ce 22 mars 2005 que:

Sont réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006:

- \* Monsieur Jean Hoffman, Conseil Fiscal, demeurant à Luxembourg;
- \* Monsieur Giangiorgio Spiess, Avocat, demeurant à Lugano (CH);
- \* Monsieur Marc Koeune, Economiste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Et que est réélu Commissaire aux Comptes pour une durée de trois années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006:

- \* Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mars 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025978.3/802/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**GEDINK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 20, Rangwee.  
R. C. Luxembourg B 11.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04211, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2005.

Signature.

(024555.3/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2005.

**G & A, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
H. R. Luxemburg B 96.785.

Laut Beschluss einer ausserordentlichen Anteilseignerversammlung der G & A, GmbH vom 1. April 2005 ist folgende Änderung beschlossen worden:

1. Herr Emile Wirtz, wohnhaft in 26, rue du Village, L-6140 Junglinster, geboren am 27. September 1963, wir mit sofortiger Wirkung zum Geschäftsführer berufen.

Luxembourg, den 24. März 2005.

G & A, GmbH

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025730.3/4185/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**ICG MEZZANINE LUXCO N° 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 76.969.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 18 mars 2005:

- que SHAPBURG LIMITED (Gérant de catégorie A), ayant son siège social P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands et FERGUSON MANAGEMENT B.V. (Gérant de catégorie B), ayant son siège social 188, Veenbessertstraat, NL-3765 BE Soest, Pays-Bas, ont été révoqués de leur fonction de gérants de la société.

- que Mme Catherine Koch ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg et Mr. Alain Peigneux, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, ont été nommés Gérants de catégorie A et Mr. Daniel Adam, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, a été nommé Gérant de catégorie B. La durée des mandats des nouveaux gérants est illimitée.

Luxembourg, le 18 mars 2005.

Pour ICG MEZZANINE LUXCO N° 2, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05382. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025751.3/1005/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**CORDONNERIE EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4620 Differdange, 23, rue Emile Mark.  
R. C. Luxembourg B 60.538.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée est ouverte à 10 heures 30.

Ordre du jour:

- Démission;
- Nomination;
- Signature.

L'associé unique est présent de façon que l'intégralité du capital est représentée par Monsieur Vojin Marcic, demeurant à L-4742 Pétange, 168, rue des Jardins.

L'associé accepte la démission de Monsieur Roland Sandrin, domicilié 9, rue de Cutry à F-54430 Rehon, en tant que gérant technique et lui donne décharge.

Est nommé gérant technique et unique Monsieur Vojin Marcic précité.  
La société est valablement engagée par la signature du gérant technique et unique.  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11 heures.

Fait à Differdange, le 29 novembre 2004.

M. Vojin.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025733.3/612/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**ICG MEZZANINE LUXCO N° 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 76.968.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 18 mars 2005:

- que SHAPBURG LIMITED (Gérant de catégorie A), ayant son siège social P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands et FERGUSON MANAGEMENT B.V. (Gérant de catégorie B), ayant son siège social 188, Veenbessertstraat, NL-3765 BE Soest, Pays-Bas, ont été révoqués de leur fonction de gérants de la société.

- que Mme Catherine Koch ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg et Mr. Alain Peigneux, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, ont été nommés Gérants de catégorie A, et Mr. Daniel Adam, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, a été nommé Gérant de catégorie B. La durée des mandats des nouveaux gérants est illimitée.

Luxembourg, le 18 mars 2005.

Pour ICG MEZZANINE LUXCO N° 1, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05379. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025752.3/1005/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**KYROS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 47.993.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 22 mars 2005 à 9H00*

Il résulte dudit procès-verbal que M. Franck MacCarroll, le commissaire aux comptes est révoqué.

La société LUXOR AUDIT, S.à r.l., dont le siège social est au 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

PROGRESS INVEST S.A.

M. Lacombe

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05517. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025769.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**INTERPOLIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.981.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04902, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour INTERPOLIS LUXEMBOURG S.A.

Y. Baden

(025797.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

36725

**ICG MEZZANINE LUXCO N° 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 76.970.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 18 mars 2005:

- que SHAPBURG LIMITED (Gérant de catégorie A), ayant son siège social P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands et FERGUSON MANAGEMENT B.V. (Gérant de catégorie B), ayant son siège social 188, Veenbess-  
traat, NL-3765 BE Soest, Pays-Bas, ont été révoqués de leur fonction de gérants de la société.

- que Mme Catherine Koch ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, et M. Alain Peigneux, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, ont été nommés  
Gérants de catégorie A et M. Daniel Adam, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxem-  
bourg, a été nommé Gérant de catégorie B. La durée des mandats des nouveaux gérants est illimitée.

Luxembourg, le 18 mars 2005.

Pour ICG MEZZANINE LUXCO N° 3, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05376. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025753.3/1005/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**GOETHESTRASSE IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 17.556.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 février 2005*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes  
au 30 septembre 2005:

- Mademoiselle Margret Astor, administrateur de sociétés, Luxembourg, Président;
- Monsieur James Brady, chartered accountant, St. Albans, Herts;
- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, Luxembourg;
- Monsieur Gavin Lewis, chartered accountant, Surbiton, Surrey, Grande-Bretagne.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les  
comptes au 30 septembre 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04239. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025754.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**FERDINANDSTRASSE IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 21.842.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 février 2005*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes  
au 30 septembre 2005:

- Mademoiselle Margret Astor, administrateur de sociétés, Luxembourg, Président;
- Monsieur James Brady, chartered accountant, St. Albans, Herts;
- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, Luxembourg;
- Monsieur Gavin Lewis, chartered accountant, Surbiton, Surrey, Grande-Bretagne.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les  
comptes au 30 septembre 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04237. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025757.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**FASANENHOF IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 21.354.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 février 2005*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2005:

- Mademoiselle Margret Astor, administrateur de sociétés, Luxembourg, Président;
- Monsieur James Brady, chartered accountant, St. Albans, Herts;
- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, Luxembourg;
- Monsieur Gavin Lewis, chartered accountant, Surbiton, Surrey, Grande-Bretagne.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04235. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025762.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**EUROHAUS IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 10.915.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 février 2005*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2005:

- Mademoiselle Margret Astor, administrateur de sociétés, Luxembourg, Président
- Monsieur James Brady, chartered accountant, St. Albans, Herts
- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, Luxembourg
- Monsieur Gavin Lewis, chartered accountant, Surbiton, Surrey, Grande-Bretagne

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04233. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025770.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**AZURO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.622.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société, qui s'est tenue en date du 10 mars 2005, au siège social de la société*

1) L'Assemblée a décidé d'accepter la démission de Monsieur François Manti en tant qu'administrateur de la société avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2005.

2) L'Assemblée a décidé de nommer Monsieur Graham J. Wilson comme administrateur de la société avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2005, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

3) L'Assemblée a décidé également de reconduire les mandats d'administrateur de Monsieur Miguel Muñoz et de Mademoiselle Cindy Reiners et du commissaire aux comptes MM ADVISOIRS, S.à r.l., jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 10 mars 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, réf. LSO-BC04597. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025771.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**BLITTERSDORF IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 19.478.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 février 2005*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2005:

- Mademoiselle Margret Astor, administrateur de sociétés, Luxembourg, Président;
- Monsieur James Brady, chartered accountant, St. Albans, Herts;
- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, Luxembourg;
- Monsieur Gavin Lewis, chartered accountant, Surbiton, Surrey, Grande-Bretagne.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04231. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025773.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**BEETHOVENSTRASSE IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 15.772.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 février 2005*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2005:

- Mademoiselle Margret Astor, administrateur de sociétés, Luxembourg, Président;
- Monsieur James Brady, chartered accountant, St. Albans, Herts;
- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, Luxembourg;
- Monsieur Gavin Lewis, chartered accountant, Surbiton, Surrey, Grande-Bretagne.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04227. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025779.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**ALSTERKRUGCHAUSSEE IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 20.262.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 février 2005*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2005:

- Mademoiselle Margret Astor, administrateur de sociétés, Luxembourg, Président;
- Monsieur James Brady, chartered accountant, St. Albans, Herts;
- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, Luxembourg;
- Monsieur Gavin Lewis, chartered accountant, Surbiton, Surrey, Grande-Bretagne.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04225. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025783.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**ALSTERKRUGCHAUSSEE IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 20.262.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2005.

Signature.

(025785.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**PMS TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 62.573.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 22 mars 2005 à 9H00*

Il résulte dudit procès-verbal que M. Franck MacCarroll, le commissaire aux comptes est révoqué.

La société LUXOR AUDIT, S.à r.l., dont le siège social est au 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour PROGRESS INVEST S.A.

M. Lacombe

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05515. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025789.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**BRUNO BRESSAGLIA & FILS, ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS ET DE FAÇADES, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4918 Bascharage, 39A, rue Nicolas Meyers.  
R. C. Luxembourg B 47.708.

Suite au décès de Madame Elisabeth Hubsch, sans état, née à Wasserbillig, le 8 septembre 1932, ayant demeuré en dernier lieu à Bascharage, 65, rue de Luxembourg, veuve de Monsieur Bruno Bressaglia, survenu à Luxembourg, le 25 avril 2000, les 1.250 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de EUR 31.000,- appartiennent à Monsieur Julien Bressaglia; gérant de sociétés, né à Luxembourg, le 2 mai 1955, demeurant à L-4779 Pétange, 9, rue Robert Schuman.

- changement de l'adresse du gérant: de L-4936 Bascharage, 18, rue de la Reconnaissance Nationale, à L-4779 Pétange, 9, rue Robert Schuman.

Pétange, le 15 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, réf. LSO-BB03863. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025796.3/207/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 28.259.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 janvier 2005*

Les Actionnaires ont pris acte que tous les mandats des Administrateurs sont venus à échéance et décident à l'unanimité des voix, de renouveler pour une période de trois ans les mandats de Messieurs Alain Siaens, Alain Schockert, Geert De Bruyne et Patrick Keusters. Le mandat des Administrateurs précités viendra donc à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2007.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de KPMG AUDIT en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un nouvel exercice.

Pour extrait conforme

DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A.

G. De Bruyne / P. Keusters

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025807.3/034/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**DEGROOF CONSEIL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 32.026.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 20 janvier 2005*

Les Actionnaires ont pris acte de ce que tous les mandats d'Administrateur sont venus à échéance et décident à l'unanimité des voix, de renouveler pour une période d'une année, le mandat de Messieurs Geert De Bruyne, Philippe Esser, Philippe Lamarche, Vincent Scarfo, Jean-François Leidner, Pierre Renwart et Patrick Bonnewijn.

Le mandat de tous les Administrateurs précités viendra donc à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2005.

Le Conseil d'Administration se compose donc de la façon suivante:

- Geert De Bruyne, Président;
- Philippe Esser, Administrateur-Délégué;
- Philippe Lamarche, Administrateur-Directeur;
- Vincent Scarfo, Administrateur;
- Jean-François Leidner, Administrateur;
- Pierre Renwart, Administrateur;
- Patrick Bonnewijn, Administrateur.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 14 décembre 2004*

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de K.P.M.G AUDIT pour une année.

Pour extrait conforme

DEGROOF CONSEIL (LUXEMBOURG) S.A.

G. De Bruyne / J.-F. Leidner

Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025806.3/034/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**ELMIRA N.V., ELMIRA NOUVELLES VALEURS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 61.487.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

Pour ELMIRA NOUVELLES VALEURS S.A. en abrégé ELMIRA N.V.,  
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(025811.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**MARMARA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 78.399.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 4 mars 2005*

\* L'Assemblée accepte les démissions des deux Administrateurs Monsieur Marc Van Hoek et Monsieur Jean-Marie Nicolay.

\* L'Assemblée décide de pourvoir au remplacement des Administrateurs démissionnaires en appelant:

- DIRECTOR, S.à r.l., une société avec siège social au 16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg,
  - MANAGER, S.à r.l., une société avec siège social au 16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg,
- aux fonctions d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02871. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025813.3/1629/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**JAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.  
R. C. Luxembourg B 106.775.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le seize mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Madame Ketty Myrna Madeleine Sandersson Curtiss, sans profession, née le 6 septembre 1944 à Ostersund (Suède), demeurant au 27, avenue Princesse Grace à Monte Carlo, Principauté de Monaco, ici représentée par Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 11 mars 2005.

2.- Monsieur Jeffrey Curtiss, directeur de société, né le 2 octobre 1943 à Hatfield (Grande-Bretagne), demeurant au 21, boulevard Princesse Charlotte à Monte Carlo, Principauté de Monaco,

ici représenté par Monsieur Manuel Hack, prénommé,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 11 mars 2005.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de JAM S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra procéder à l'acquisition et la mise en valeur d'immeubles. La mise en valeur comporte l'achat, la négociation, la gestion, la location, la vente ou l'échange d'immeubles.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cinq cent soixante-dix mille euros (570.000,- EUR) représenté par cinq mille sept cents (5.700) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Un registre des actionnaires nominatifs, tenu au siège de la société, contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) qui sera représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 16 mars 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée Générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois d'avril à dix heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré
1. Madame Ketty Myrna Madeleine Sandersson Curtiss, prénommée, cinq mille six cent quatre-vingt-dix-neuf actions, cinq cent soixante-dix-neuf mille neuf cents euros. . .	5.699	569.900,- EUR
2. Monsieur Jeffrey Curtiss, prénommé, une action, cent euros. . . . .	1	100,- EUR
Total: cinq mille sept cents actions, cinq cent soixante-dix mille euros. . . . .	5.700	570.000,- EUR

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinq cent soixante-dix mille euros (570.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ sept mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

1) Monsieur Marc Theisen, avocat, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 4, rue Béatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg,

2) Monsieur Pierrot Schiltz, avocat, né le 15 juillet 1959 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 4, rue Béatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg,

3) Madame Habiba Boughaba, avocat, née le 6 septembre 1973 à Charleville-Mézières, demeurant professionnellement au 4, rue Béatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Marc Theisen, prénommé, aux fonctions de président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, demeurant au 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 4, rue Béatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Hack, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2005, vol. 891, fol. 94, case 3. – Reçu 5.700 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(025745.3/239/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**CASPIAN 1929 S.A.H., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 47.651.

Le bilan au 30 octobre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

*Pour CASPIAN 1929 S.A.H. (en liquidation)*

SERICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(025814.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**CASPIAN 1929 S.A.H., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 47.651.

Le bilan au 29 octobre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04914, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

*Pour CASPIAN 1929 S.A.H. (en liquidation)*

SERICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(025816.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**CASPIAN 1929 S.A.H., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 47.651.

Le bilan au 27 octobre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04912, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

*Pour CASPIAN 1929 S.A.H. (en liquidation)*

SERICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(025819.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**CASPIAN 1929 S.A.H., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 47.651.

Le bilan au 26 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04909, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CASPIAN 1929 S.A.H. (en liquidation)*

SERICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(025820.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**CASPIAN 1929 S.A.H., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 47.651.

Le bilan au 25 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

*Pour CASPIAN 1929 S.A.H. (en liquidation)*

SERICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(025825.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**EIDOSMEDIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. SYNCO S.A.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 87.791.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> mars 2005*

\* La démission de Monsieur Jean-Marie Nicolay en qualité d'administrateur a été acceptée et décharge lui a été octroyée.

\* A été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie Nicolay, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturant au 31 décembre 2006:

- DIRECTOR, S.à r.l., société ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

*Le domiciliataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02873. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025818.3/1629/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**IBERIAN HOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 105.375.

Monsieur Ricardo Sanchez a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

*Pour IBERIAN HOD S.A.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025826.3/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**FONCIERE MEDICIS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 106.779.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatorze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,
- 2) LOUV, S.à r.l., ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Toutes deux représentées aux présentes par Monsieur Christian François, employé privé, demeurant professionnellement 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société sous forme d'une société anonyme dont la dénomination de: FONCIERE MEDICIS S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg. Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions de 100,- EUR (cent euros) chacune.

Toutes les actions seront nominatives.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de 369.000,- EUR (trois cent soixante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) à 400.000,- EUR (quatre cent mille euros) le cas échéant par l'émission de 3.690 (trois mille six cent quatre-vingt-dix) actions de 100,- EUR (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société sera administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne pourra excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

## **Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 4<sup>ème</sup> lundi de février à 10.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

## **Titre IV. Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre.

**Art. 14.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

## **Titre V. Disposition générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. ....	309 actions
LOUV S.à r.l. ....	1 action
Total: .....	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1- l'adresse de la société est fixée au: 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2- le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

- sont nommés administrateurs:

Monsieur Marc Limpens, né le 17 janvier 1951 à Overijse (B), demeurant professionnellement 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

Madame Françoise Dumont, née le 18 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

Madame Ariane Vigneron, née le 15 octobre 1977 à Vielsalm (B), demeurant professionnellement 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

LOUV, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 89.272, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

- est nommée commissaire:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2011.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. François, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, vol. 23CS, fol. 100, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2005.

J. Elvinger.

(025801.3/211/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**SENSIENT TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. UNIVERSAL FOODS (LUXEMBOURG), S.à r.l.).**

**Share capital: EUR 125.636.200,-.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 63.680.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05676, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SENSIENT TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l.,

(anc. UNIVERSAL FOODS (LUXEMBOURG), S.à r.l.)

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(025894.3/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**SOPERCAP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 30.376.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 28 décembre 2004*

\* LOUV S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Paul Vergote, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Fait à Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Certifié sincère et conforme

SOPERCAP HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025823.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**INTEFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.  
R. C. Luxembourg B 95.314.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 29 novembre 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 3 mai 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an les Administrateurs suivants:

\* Monsieur Michel Casanova, Commerciale, Via G. Pedrini, 21 - Montecchio Emilia (Italie), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

\* Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

\* Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2005.

Le Conseil d'Administration

S. Vandì / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04207. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025845.3/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**THEMALIS CONSULTANT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 90.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03801, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

Pour THEMALIS CONSULTANT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(025890.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**JEANFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 59.911.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le 9 juillet 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, de sa fonction de Commissaire de la société. La lettre de démission du 7 juillet 2004, restera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

JEANFIN S.A.  
S. Vandt / A. Belardi  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025852.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**LAPO S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 66.535.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, le 4 janvier 2005, que le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Vilmo Montanari de sa fonction d'Administrateur et de Président de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Gian Luca Ghini, demeurant à 47891 Dogana (République de Saint Marin), Piazza Tini, 10, en remplacement de Monsieur Vilmo Montanari, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

*Deuxième résolution*

Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Gian Luca Ghini, Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

LAPO S.A.H.  
S. Vandt / O. Piccinelli  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04723. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025854.3/043/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**IMMOFRAME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 86.036.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2005.

(025895.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Signature.

36740

**FANG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 43.653.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, le 4 janvier 2005, que le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Vilmo Montanari de sa fonction d'Administrateur et de Président de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Gian Luca Ghini, demeurant à 47891 Dogana (République de Saint Marin), Piazza Tini, 10, en remplacement de Monsieur Vilmo Montanari, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

*Deuxième résolution*

Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Gian Luca Ghini, Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

FANG S.A.

S. Vandt / O. Piccinelli

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025855.3/043/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**EURODATA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 13.710.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 21 mars 2005 que:

- La procuration donnée le 14 décembre 2000, en faveur de Monsieur Gilles Burini a été annulée de sorte qu'il ne dispose plus du pouvoir d'engager la société jusqu'à 24.789,35 EUR (1.000.000,- LUF) concernant les achats de marchandises pour la revente.

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Marc Wagner n'ayant pas été renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 février 2004, le conseil constate, pour autant que de besoin, que son mandat d'administrateur-délégué a pris fin à la même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05161. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025856.3/727/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,-.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 86.645.

Les comptes annuels au 30 juin 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05283, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mars 2005.

ATOZ

Signature

(025889.3/4170/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

36741

**MORAIN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. CQS LUXEMBOURG, S.à r.l.).  
Capital social: USD 150.000,-.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 93.005.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution spéciale tenue en date du 30 juin 2003 que le nom de l'associé unique CREDIT SUISSE FIRST BOSTON CONVERTIBLE AND QUANTITATIVE STRATEGIES MASTER FUND LIMITED a été modifié en CQS CONVERTIBLE AND QUANTITATIVE STRATEGIES MASTER FUND LIMITED.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025859.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**A&A GLOBAL ENTERPRISES HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 94.751.

—  
*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2004*

- Monsieur Gérard Ernest Jules Marichal, ingénieur Ponts et Chaussées, demeurant à 52, rue de la Notre, F-78120 Rambouillet, est révoqué avec effet immédiat de son poste d'administrateur.

- Monsieur Gérard Albert Evain, Conseil fiscal, demeurant à 6, Jardin Cardinal de Richelieu, F-94220 Charanton, est révoqué avec effet immédiat de son poste d'administrateur.

- Madame Filomna Fernandes Tavares, aide-soignante, née le 11 juin 1958 à Sazes da Beia Portugal, demeurant à 17, rue Herbert Schaefer, L-2516 Luxembourg, est nommée en tant qu'administrateur en remplacement de M. Gérard Ernest Jules Marichal jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de 2008.

- La société ALIANÇA, S.à r.l. R.C.S. Luxembourg B 90.807, siège social 17, rue Herbert Schaefer, L-2516 Luxembourg, représentée par sa gérante, Madame Sonia Catarian Tavares Da Cunha, née le 27 septembre 1977 à Coimbra Portugal, indépendante, demeurant à 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, est nommée en tant qu'administrateur en remplacement de M. Gérard Albert Evain jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour A&A GLOBAL ENTERPRISES HOLDINGS S.A.

TRIPLE A CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025883.3/850/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**LANDLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R. C. Luxembourg B 106.782.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1. La société anonyme EUROCONSEIL S.A. avec siège aux Seychelles, Oliaji Trade-Centre Francis Rachel Street, Victoria-Mahe,

2. La société anonyme VALESSORE HOLDING S.A. (R.C.S. B 29.489) avec siège à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis,

Toutes deux représentées par Maître Serge Bernard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations lui délivrées en date du 16 mars à Luxembourg,

lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes représentées comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles, et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LANDLUX S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille cinq cents euros (32.500,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt-cinq euros (325,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée; le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Année sociale - Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jour ouvrable du mois de mai à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2006.

#### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. La société EUROCONSEIL S.A., prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions .....	99
2. La société VALESSORE HOLDING S.A., prénommée, une action .....	1
Total: cent actions .....	100

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées intégralement de sorte que la somme de 32.500,- EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 1.600,- EUR.

#### *Assemblée générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actionnaires présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- a) Monsieur Guy Fasbender, administrateur de sociétés, demeurant au 6, rue Dormans à L-1421 Luxembourg, né à Habay-la-Neuve, le 28 avril 1940,
- b) Monsieur Fernand Sassel, expert-comptable, demeurant à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, né à Clervaux, le 16 avril 1959,
- c) Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, demeurant à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, né à Pétange, le 14 mars 1959,

2.- Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire pour une durée de six ans:

La société LUXREVISION, S.à r.l. établie à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis (R.C.S. B N° 40.124).

3.- Le siège social de la société est fixé à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présente acte avec le notaire.

Signé: S. Bernard, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, vol. 147S, fol. 54, case 2. – Reçu 325 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 mars 2005.

P. Decker.

(025958.3/206/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**HPLC, HIGH PERFORMANCE LOGISTICS & CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 3, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 88.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03799, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

Pour HPLC, HIGH PERFORMANCE LOGISTICS & CONSULTING S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(025891.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**IPP DIPP DAPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3544 Dudelange, 25, rue Jean Wolter.  
R. C. Luxembourg B 76.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03803, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

Pour IPP DIPP DAPP, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(025892.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**JONES LANG LaSalle FINANCE LUXEMBOURG S.N.C., Société en nom collectif.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 89.647.

Il résulte de la décision de l'Associé Unique de JONES LANG LaSalle, S.à r.l., en date du 19 décembre 2003, que JONES LANG LaSalle HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée et régie sous les lois du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.862, a transféré à JONES LANG LaSalle, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée et régie sous les lois du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 88.697, 107 parts sociales qu'elle détenait dans la Société.

L'actionnariat de la Société se compose désormais de la façon suivante:

107 parts sociales sont détenues par JONES LANG LaSalle, S.à r.l., et 1.597.657 parts sociales sont détenues par JONES LANG LaSalle FINANCE Luxembourg, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05257. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025902.3/2460/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**ROCHELUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 35.011.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005.

FIDUPAR

Signatures

(025907.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

36745

**CORESA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 52.564.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005. Signature.  
(025908.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**TAXALO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 20.974.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005. Signature.  
(025909.3/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**RDM RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 70.688.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005. Signature.  
(025910.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**SUNOTEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 40.231.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005. Signatures.  
(025911.3/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**SPRING MULTIPLE 2000 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 74.490.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04835, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005. Signatures.  
(025957.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**SPRING MULTIPLE 2000 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 74.490.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005. Signatures.  
(025960.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**PF RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 70.728.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05633, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005.

Signature.

(025912.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**P.H. INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 48.411.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05671, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005.

FIDUPAR

Signatures

(025913.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**ATOUT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 52.870.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05634, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005.

Signature.

(025914.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**H2O FLOATATION CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1321 Luxembourg, 29C, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 106.780.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Patrick Mirgaine, administrateur de sociétés, demeurant à F-57330 Roussy le Bourg, 5, place du Château,
- 2.- Madame Marie-Paul Henzig-Kayl, demeurant à L-3311 Abweiler, 11, rue du Village,

Tous deux ici représentés par Monsieur Patrick van Hees, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Les comparants agissent comme fondateur et souscripteur de la Société.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination, Durée, Siège social, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: H2O FLOATATION CENTER S.A.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision

du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** L'objet de la Société est l'exploitation de centres de relaxation tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut en outre réaliser toutes opérations commerciales, notamment de négoce, d'achat, de vente, d'importation ou exportation, en gros ou au détail, de produits de toutes natures, manufacturés ou dédiés, neufs ou usagés, pour son compte ou compte de tiers ou encore toutes opérations nécessaires au bon fonctionnement de l'activité. Les activités mentionnées ci avant ne peuvent être considérées comme exhaustives mais uniquement déclaratives.

La Société peut également réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, notamment acquérir et mettre en valeur tous brevets ou licences et autres droits de marques ou qui sont de nature à favoriser sa croissance ou son développement. La Société peut ainsi agir en tant que société de participation financière. Elle peut donc s'intéresser au travers de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, de l'octroi, aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, de l'emprunt et de la garantie par tous moyens du remboursement de la somme empruntée.

#### Capital social, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 33.000,- (trente-trois mille euros), représenté par 330 (trois cent trente) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le Conseil d'administration est, dès à présent et pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication de l'acte constitutif, autorisé à augmenter le capital souscrit à concurrence de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000) par l'émission de neuf cents (900) actions sans valeur nominale.

Il est spécialement autorisé à procéder à des émissions de nouvelles actions en donnant aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, l'article 5 des statuts sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

**Art. 6.** Aucune mutation d'actions qu'elle qu'en soit la cause, entre vifs ou pour cause de mort ne sera considérée comme valable et opposable si elle n'a pas été réalisée dans le strict respect des conditions fixées au présent article.

L'actionnaire (ou ses ayants droit) désirant céder une ou plusieurs de ses actions doit notifier au Conseil d'administration et à tous les autres actionnaires par une lettre recommandée (ci-après «Notification») précisant le nombre d'actions à céder et l'identité du ou des cessionnaires proposés.

Les actionnaires de la société ont un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit de préemption peut être exercé par chaque actionnaire sur l'ensemble des actions que l'actionnaire cédant présente à la cession.

Dans un délai d'un mois à compter de la réception de la Notification, l'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer l'actionnaire cédant et le Conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre d'actions qu'il souhaite acquérir. A défaut, il est déchu de son droit de préemption.

Dans le cas où plusieurs actionnaires souhaitent exercer leur droit de préemption, le nombre d'actions qu'ils peuvent acquérir chacun est réduit proportionnellement à la part du capital qu'ils représentent les uns par rapport aux autres. En aucun cas, les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lequel s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par tirage au sort sous la responsabilité du Conseil d'administration.

En cas d'exercice du droit de préemption par un ou plusieurs actionnaires, le prix de la cession est fixé, par action, à la valeur nette comptable de l'action au moment de la cession, et ce quel que soit le prix offert par des tiers. A défaut d'accord des parties sur le prix de la cession ainsi défini, celui-ci sera déterminé par un expert indépendant désigné par les actionnaires et aux frais de la société. Le prix déterminé par l'expert liera toutes les parties.

Au plus tôt à l'expiration du délai d'un mois visé au paragraphe précédent, mais au plus tard dans un délai de 3 mois à compter de la réception de la Notification, et dans le cas où les actions dont la cession est proposée ne sont pas acquises en tout ou en partie par les autres actionnaires. Le Conseil d'administration peut, pour la cession des actions qu'il reste à céder:

- soit, agréer le ou les cessionnaires qui lui ont été présentés dans la Notification par l'actionnaire cédant,
- soit, désigner un ou plusieurs autres candidats cessionnaires pour autant que ceux-ci offrent un prix par action qui n'est pas inférieur à la valeur nette comptable de l'action, et ce quel que soit le prix offert par des tiers. Dans ce dernier cas, l'actionnaire cédant peut céder ses actions aux candidats cessionnaires désignés par le Conseil d'administration.

Le défaut du Conseil d'administration de présenter un ou plusieurs candidats dans le délai qui lui est imparti aura pour conséquence d'autoriser l'actionnaire cédant à céder librement ses actions au(x) cessionnaire(s) indiqué(s) dans la Notification.

Nonobstant les dispositions des paragraphes qui précèdent, un actionnaire (ou ayant droit) peut, à tout moment, céder ses actions à toute personne pour autant qu'il ait recueilli préalablement l'accord écrit de tous les autres actionnaires de la Société.

**Art. 7.** La société peut conformément à la loi procéder au rachat de ses propres Actions.

### Administration, Surveillance

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 9.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou fax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou fax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions prises par écrit notifiées à tous les administrateurs et approuvées par une majorité d'entre eux produiront effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration. Dans ce cas, les résolutions ou décisions à prendre seront prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de télécommunication.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration décide des pouvoirs de signature en son sein et des délégués. Ces pouvoirs font l'objet d'une publication au Mémorial.

Par défaut, la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s), actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligible(s) et toujours révocable(s).

### Assemblée générale

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit le vendredi de la première semaine du mois de mai à 18 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant:

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Sous réserve des dispositions de la loi, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

### Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé un vingtième au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### Dissolution, Liquidation

**Art. 17.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi Applicable

**Art. 18.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Patrick Mirgainé, préqualifié: cent soixante-cinq actions. . . . .	165
2.- Madame Marie-Paul Henzig-Kayl, préqualifiée: cent soixante-cinq actions. . . . .	165
Total: trois cent trente actions . . . . .	<u>330</u>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pourcent), de sorte que la somme de EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.100,- (deux mille cent euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

#### *Deuxième résolution*

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Patrick Mirgainé, administrateur de sociétés, demeurant à F-57330 Roussy le Bourg, 5, place du Château,
- 2.- Madame Marie-Paul Henzig-Kayl, demeurant à L-3311 Abweiler, 11, rue du village,
- 3.- Monsieur Sébastien Boito demeurant à L-1247 Luxembourg, 16, rue de la Boucherie.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts, et de l'article 60 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, le Président demande à l'Assemblée d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs ou à une tierce personne.

#### *Troisième résolution*

Est nommé commissaire: Monsieur Luc Henzig demeurant à L-3311 Abweiler, 11, rue du Village.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la Société est fixée à L-1321 Luxembourg, 29C, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, vol. 146S, fol. 44, case 8. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2005.

J. Elvinger.

(025802.3/211/204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**GREI, GENERAL REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 90.261.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005.

FIDUPAR

Signatures

(025916.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**EUROPEAN RESORTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 48.743.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05703, ont été déposés au registres de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005.

Signature.

(025927.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**ILLINOIS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 50.921.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2005*

Acceptation des démissions de Messieurs Norbert Schmitz et Jean-Marie Poos, et S.G.A. SERVICES S.A., en tant qu'Administrateurs, et Monsieur Eric Herremans en tant que Commissaire aux Comptes.

Acceptation de la nomination de Monsieur Eric Leclerc, employé privé, adresse professionnelle au 6a, circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, Monsieur Jos Hemmer, employé privé, adresse professionnelle au 6a, circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, Madame Martine Kapp, employée privée, adresse professionnelle au 6a, circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg comme nouveaux Administrateurs.

Acceptation de la nomination de Monsieur Pascal Fabeck, employé privé, adresse professionnelle au 6a, circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg comme nouveau Commissaire aux Comptes.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale de 2007.

Le siège social est transféré au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

*Pour la société ILLINOIS S.A.*

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04820. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025928.3/1023/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**VENEZIA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 42.290.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil du 4 mars 2003*

Démission de Monsieur Norbert Werner en tant qu'Administrateur.

Nomination par voie de cooptation de S.G.A. SERVICES S.A. au titre d'Administrateur provisoire. Cette nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale aux fins d'élection définitive.

*Pour la société VENEZIA FINANCE S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025934.3/1023/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**VERMEER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 81.729.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2005*

Acceptation des démissions de Madame Rachel Backes, Monsieur Norbert Schmitz, et S.G.A. SERVICES S.A., en tant qu'Administrateurs.

Acceptation de la nomination de Monsieur Eric Leclerc, employé privé, adresse professionnelle au 6a, circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, Monsieur Jos Hemmer, employé privé, adresse professionnelle au 6a Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, Madame Martine KAPP, employée privée, adresse professionnelle au 6a, circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg comme nouveaux Administrateurs. Leur mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Acceptation de la démission de Monsieur Eric Herremans en tant que Commissaire aux Comptes.

Acceptation de la nomination de Monsieur Pascal Fabeck, employé privé, adresse professionnelle au 6a, circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg comme nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le siège social est transféré au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

*Pour la société VERMEER S.A.*

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04826. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(025932.3/1023/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**GLOBAL OFFSHORE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 34.671.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05700, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005.

Signature.

(025933.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**URMET DOMUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 65.022.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 19 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 656 du 16 septembre 1998.

Statuts modifiés en dernier lieu par M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 2 février 2000, publié au Mémorial, Recueil C n° 320 du 3 mai 2000.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 21 février 2005, que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés pour une période de six ans, à savoir:

aux postes d'administrateurs:

- M. Ferruccio Cometto, dirigeant de société, demeurant à I-Pino Torinese (Turin);

M. Ferruccio Cometto est nommé président du conseil d'administration;

- M. Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-Luxembourg;

- M. Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-Luxembourg.

au poste de commissaire aux comptes:

- REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 14 mars 2005.

*Pour la société URMET DOMUS INTERNATIONAL S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04746. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(025937.3/622/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

36752

**ATOLI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 84.805.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05702, ont été déposés au registres de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005.

Signature.

(025935.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**SAT-UP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8037 Strassen, 1, rue du Plébiscite.  
R. C. Luxembourg B 45.321.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le neuf mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Madame Carmo Pedroso, employée privée, demeurant à L-2222 Luxembourg, 226, rue de Neudorf.

2.- Madame Maria Luisa Saldanha Sanches, fonctionnaire européen, demeurant à B-1040 Bruxelles au 480, Chaussée de Wavre, (Belgique),

ici représentée par Madame Carmo Pedroso, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

1.- Que les comparantes ci-dessus sont les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée SAT-UP, S.à r.l., avec siège social à L-8037 Strassen, 1, rue du Plébiscite, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 45.321), constituée originellement sous la dénomination sociale de RENT-A-PLANE, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 20 octobre 1993, publié au Mémorial C numéro 580 du 7 décembre 1993,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Christiane Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 11 novembre 1994, publié au Mémorial C numéro 76 du 24 février 1995, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en SAT-UP, S.à r.l.,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 101 du 17 février 1998,

que la procédure de liquidation a été entamée suivant une décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 16 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 669 du 30 avril 2002 et que Madame Carmo Pedroso, préqualifiée, a été chargée de la liquidation de la société.

2.- Que le capital social a été fixé lors de la constitution à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinquante (50) parts sociales de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, évalué à 12.394,68 EUR.

3.- Que le liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute, moyennant reprise par les actionnaires de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des actionnaires.

4.- Que d'un commun accord des associés, la société à responsabilité limitée SAT-UP, S.à r.l. est dissoute.

5.- Que les associés déclarent que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant et au liquidateur de la société pour l'exécution de leur mandat.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins chez Madame Carmo Pedroso à L-2222 Luxembourg, 226, rue de Neudorf.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent trente euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ès qualités, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Pedroso, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 mars 2005, vol. 531, fol. 14, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mars 2005.

J. Seckler.

(025832.3/231/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**SHABANAZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 46.611.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil du 4 mars 2003*

Démission de Monsieur Norbert Werner en tant qu'Administrateur.

Nomination par voie de cooptation de S.G.A. SERVICES S.A. au titre d'Administrateur provisoire. Cette nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale aux fins d'élection définitive.

*Pour la société SHABANAZ S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025936.3/1023/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**S.F.O. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 67.513.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil du 4 mars 2003*

Démission de Monsieur Norbert Werner en tant qu'Administrateur.

Nomination par voie de cooptation de S.G.A. SERVICES S.A. au titre d'Administrateur provisoire. Cette nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale aux fins d'élection définitive.

*Pour la société S.F.O. HOLDING S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04823. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025938.3/1023/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**DUPLEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 76.546.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil du 4 mars 2003*

Démission de Monsieur Norbert Werner en tant qu'Administrateur.

Nomination par voie de cooptation de S.G.A. SERVICES S.A. au titre d'Administrateur provisoire. Cette nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale aux fins d'élection définitive.

*Pour la société DUPLEX S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04818. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025939.3/1023/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**LARIOS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 58.279.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 22 mars 2005, à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que M. Gabriel Jean, administrateur-délégué ainsi que M. Franck MacCarroll, commissaire aux comptes, sont révoqués

La société LUXOR AUDIT S.à r.l., dont le siège social est au 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*PROGRESS INVEST S.A.*

M. Lacombe

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05513. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025951.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**NESSY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 61.907.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 27 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil C n° 139 du 05 mars 1998.

Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 24 janvier 2002 suivant acte de Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à L-Luxembourg, en remplacement de Maître Jacques Delvaux, empêché, publié au Mémorial, Recueil C n° 791 du 24 mai 2002.

1) Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société qui a été tenue en date du 14 mars 2005 que:

a) Les administrateurs M. Angelo de Bernardi, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, de M. Maurizio Casalini, demeurant professionnellement à I-36100 Vicenza et de M. Thierry Fleming, demeurant professionnellement à L-2013 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, ont démissionné de leur mandat.

b) Le commissaire aux comptes AUDIEX, avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie a démissionné de son mandat.

c) L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Dott. Giancarlo Bagnara, Dottore commercialista / revisore contabile, demeurant professionnellement à I-36100 Vicenza;

- Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg;

- Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg;

Les mandats des nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

d) L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix et inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 25.549. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

2) Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société qui a été tenue en date du 14 mars 2005 que les décisions suivantes ont été prises:

a) Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg est élu Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

b) Le siège social de la société est transféré, avec effet immédiat, du 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg au 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04744. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(025941.3/622/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**CHINELA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 56.888.

Constituée suivant acte reçu par Maître Orazio Dotta en date du 31 juillet 1967.

Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 18 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 583 du 24 octobre 1997.

Il résulte d'une lettre adressée à la société CHINELA S.A., en date du 28 février 2005, que Madame Rossella Bruschetti a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 28 février 2005, que Monsieur Rodolfo Zurcher, consultant économique, demeurant à Ch-Lugano, a été coopté comme administrateur en remplacement de Madame Rossella Bruschetti.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2005.

*Pour la société CHINELA S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04743. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(025946.3/622/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**ADEMAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 76.521.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil du 4 mars 2003*

Démission de Monsieur Norbert Werner en tant qu'Administrateur.

Nomination par voie de cooptation de S.G.A. SERVICES S.A. au titre d'Administrateur provisoire. Cette nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale aux fins d'élection définitive.

*Pour la société ADEMAR HOLDING S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04813. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(025942.3/1023/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**19 B S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 40.062.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04828, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A SERVICES S.A.

Signature

(025943.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**SARAGOSSE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 29.686.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04831, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

*Administrateur*

(025944.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**MELKAT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 49.697.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

*Administrateur*

Signature

(025945.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**GEOTOP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 49, rue de Rollingergrund.  
R. C. Luxembourg B 43.059.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, réf. LSO-BC05921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005.

Signature.

(025949.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

36756

**TELENET SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 73.305.

—  
*Extrait de la lettre de démission de Monsieur Alain Allard du 29 octobre 2004*

Il résulte de ladite lettre que Monsieur Alain Allard a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 29 octobre 2004.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05681. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025952.3/275/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**QUINOA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 58.897.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 22 mars 2005, à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que M. Gabriel Jean a été révoqué.

PROGRESS INVEST S.A.

M. Lacombe

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05509. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025953.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**CUBIC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 83.554.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 22 mars 2005, à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que M. Gabriel Jean a été révoqué.

PROGRESS INVEST S.A.

M. Lacombe

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05507. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025954.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**TAGUS RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 46.326.

—  
*Extrait de la résolution de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège social, le mardi 1<sup>er</sup> février 2005*

L'Assemblée générale décide de nommer administrateurs les personnes suivantes:

- M. António José Chalmique Chagas (Président);
- M. Rufino Guilherme de Castro Gonçalves Ribeiro;
- Mme Maria Madalena Silva Matos Mendes Clero.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2006 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

C. Weber

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC03126. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025973.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

---

**FONDS DE PENSION - DEPUTES AU PARLEMENT EUROPEEN, SICAV,**

**Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 46.910.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que:

Mia de Vits, députée au Parlement Européen, demeurant à Utveldstraat 6, B-Gooik (Belgique), James Nicholson, député au Parlement Européen, demeurant à Keady Road 147, Ballyards, Armagh, BT60 3AE (Irlande du Nord) et Terence Wynn, député au Parlement Européen, demeurant à Waterdrive 2, Standish, Wigan, UK-Lancs (Royaume-Uni), ont été cooptés en tant qu'administrateurs de la SICAV en remplacement de Roberto Felice Bigliardo, James Provan et Christian Rovsing.

Leur élection définitive interviendra lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Richard Balfe a été nommé président du Conseil d'Administration et Astrid Lulling a été nommée vice-président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 22 mars 2005.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

*Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05682. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(025955.3/275/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**SUNOVA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 30.363.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

*Administrateur*

(025961.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**TEVORINA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 31.417.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04843, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

*Administrateur*

(025963.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**INVESTISSEMENTS MECANIKES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 46.161.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 22 mars 2005, à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que M. Franck MacCarroll, commissaire aux comptes, est révoqué.

La société LUXOR AUDIT S.à r.l., dont le siège social est au 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

PROGRESS INVEST S.A.

M. Lacombe

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05518. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(025966.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**KOCHAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 56.874.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 22 mars 2005, à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que M. Franck MacCarroll, commissaire aux comptes, est révoqué.  
La société LUXOR AUDIT S.à r.l., dont le siège social est au 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

PROGRESS INVEST S.A.

M. Lacombe

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05520. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025967.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**RETARDER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 50.160.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 22 mars 2005, à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que M. Franck MacCarroll, commissaire aux comptes, est révoqué.  
La société LUXOR AUDIT S.à r.l., dont le siège social est au 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

PROGRESS INVEST S.A.

M. Lacombe

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05522. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025968.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**DESCARFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 106.785.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le neuf mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BALDOR INVEST S.A., Société Anonyme Holding, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.361,

ici représentée par Messieurs Henri Renmans, administrateur de société, demeurant à Dworp (Belgique) et Richard Bovy, administrateur de société, demeurant à Mons (Belgique), administrateurs de la catégorie A et

Monsieur Henri Renmans agissant en tant que mandataire de Monsieur Robert Honevier, employé privé, demeurant à Steinsel, administrateur de la catégorie B, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 7 mars 2005, laquelle procuration restera annexée aux présentes,

lesquels administrateurs ayant qualité pour engager ladite société par leurs signatures conjointes conformément à l'article 11 des statuts.

2) FINVIANDE S.A., Société Anonyme Holding, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.194,

ici représentée par Monsieur Henri Renmans, administrateur de société, demeurant à Dworp (Belgique) et Monsieur Richard Bovy, administrateur de société, demeurant à Mons (Belgique),

pouvant engager ladite société par leurs signatures conjointes conformément à l'article 13 des statuts.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles constituent entre elles:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DESCARFIN S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également procéder à des activités de consultation en gestion ainsi qu'à l'exercice de mandats d'administrateurs dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à huit millions deux cent mille euros (EUR 8.200.000,-) représenté par huit mille deux cents (8.200) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont et restent nominatives.

Des certificats constatant les inscriptions au registre des actions nominatives pourront être délivrés aux actionnaires.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### *Capital autorisé*

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à seize millions quatre cent mille euros (EUR 16.400.000) par la création et l'émission de huit mille deux cents (8.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir du 9 mars 2005 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, relevant de deux catégories différentes A et B.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société est représentée par les signatures conjointes de quatre administrateurs, dont trois relevant de la catégorie A et une de la catégorie B, sans préjudice de délégations de pouvoirs spéciaux par le Conseil d'Administration.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année Sociale - Assemblée Générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de juin à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille cinq.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille six.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) BALDOR INVEST S.A., quatre mille cent actions .....	4.100 actions
2) FINVIANDE S.A., quatre mille cent actions .....	4.100 actions
Total: huit mille deux cents actions .....	8.200 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de huit millions deux cent mille euros (EUR 8.200.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, à la somme de EUR 90.000,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à six et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur de la catégorie A:

a) Monsieur Henri Renmans, administrateur de sociétés, né à Leuven (Belgique), le 26 janvier 1938, demeurant à B-1653 Dworp, 26, Fazantenlaan.

b) Madame Nicole Albert, administrateur de sociétés, née à Leuven (Belgique), le 22 décembre 1939, demeurant à B-1653 Dworp, 26, Fazantenlaan.

c) Monsieur Richard Bovy, administrateur de sociétés, né à Ciney (Belgique), le 15 juin 1946, demeurant à B-7000 Mons, 40, rue Guy de Brès.

d) Monsieur Rik Renmans, administrateur de sociétés, né à Halle (Belgique), le 2 mars 1968, demeurant à B-Dworp, 50, Beukenlaan.

e) Monsieur Nicolas Renmans, administrateur de sociétés, né à Halle (Belgique), le 25 décembre 1969, demeurant à B-1840 Londerzeel, 134, Stuikberg.

3) Est appelé aux fonctions d'administrateur de la catégorie B:

Monsieur Armand Distave, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 31 janvier 1940, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

4) L'Assemblée nomme Monsieur Henri Renmans, prénommé, Président du Conseil d'Administration.

5) Est appelée aux fonctions de commissaire:

S.A. LUX-AUDIT, société anonyme, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie.

6) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille six.

7) Le siège social est fixé à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Renmans, R. Bovy, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, vol. 147S, fol. 42, case 1. – Reçu 82.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2005.

F. Baden.

(025956.3/200/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**WINSTIMMO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 31.948.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 22 mars 2005, à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que M. Franck MacCarroll, commissaire aux comptes, est révoqué.

La société LUXOR AUDIT S.à r.l., dont le siège social est au 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour PROGRESS INVEST S.A.

M. Lacombe

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05523. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025969.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**ACR CARGO EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 81.660.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05715, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005.

Signature.

(025975.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2005.

**MANULIFE GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 26.141.

The shareholders of MANULIFE GLOBAL FUND - International Bond Fund are hereby convened to attend an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

to be held on 11 August 2005 at 12.00 p.m. at the registered office of the company at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, with the following Agenda:

*Agenda:*

- a. to seek your approval to terminate the International Bond Fund
- b. miscellaneous

No particular quorum is required and the extraordinary general meeting shall validly decide on its agenda by a simple majority of the votes cast at the extraordinary general meeting.

Proxies should be sent to the registered office of the Company at its address above at least 48 hours before the meeting. Proxy forms will be sent to registered shareholders and can also be obtained from the registered office mentioned here above.

*Changes to the company*

The Board of Directors of MANULIFE GLOBAL FUND has decided to make the following changes to the company's prospectus:

- introduction of provisions fighting late trading and market timing.
- closure of subscription of the US Dollar Reserve Fund and the International Bond Fund as from 12 September 2005.
- removal of specific Fund names from the risk factor section of the company's prospectus.
- changes to the list of Directors.

The letter sent to registered shareholders on 11 July 2005 and detailing all the changes is available upon request at the registered office of the company. The prospectus accompanied with a new addendum dated 11 July 2005 is available from the registered office as from 11 July 2005.

II (03370/041/28)

The Board of Directors.

**INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A.,  
Société d'Investissement à capital fixe sous forme de société anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 7.751.

Les actionnaires de INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A. sont avisés que le conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires de fusionner INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A. avec INTERFUND dont le siège social est établi à Luxembourg, 17A, rue des Bains, laquelle absorbera intégralement INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A. suivant le projet de fusion publié dans le Mémorial C du 10 juin 2005.

Etant donné que le quorum requis par la loi n'a pas été atteint lors de la 1<sup>ère</sup> assemblée générale extraordinaire tenue le 13 juillet 2005, Messieurs et Mesdames les Actionnaires sont dès lors convoqués par le présent avis à une

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 17 août 2005 à 15.00 heures par-devant notaire au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Approbation de la fusion de INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A. avec INTERFUND par l'absorption de INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A. par INTERFUND.

En particulier, les actionnaires, après avoir entendu: le rapport du Conseil d'Administration expliquant et justifiant le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 10 juin 2005, et déposé au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg-Ville et le rapport unique de vérification préparé par ERNST & YOUNG S.A., agissant en tant qu'expert indépendant concernant la fusion des deux sociétés, en application de l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en vertu d'une ordonnance du 23 mai 2005 du Président de la II<sup>ème</sup> Chambre du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale le désignant comme seul expert indépendant pour les deux sociétés, et sous réserve de l'approbation dudit projet de fusion par l'assemblée des actionnaires de INTERFUND, s'il y a lieu, sont amenés à:

- approuver le projet de fusion;
- approuver la fusion de INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A. avec le compartiment dormant INTERFUND CAPITAL réactivé et transformé en INTERFUND INTERNATIONAL SECURITIES NEW ECONOMY selon les dispositions prévues dans le projet de fusion par le transfert des actifs et passifs de INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A. avec effet à la date effective de la fusion, à savoir le 22 août 2005. L'échange des actions se basera sur la parité d'une action d'INTERFUND INTERNATIONAL SECURITIES NEW ECONOMY contre une action d'INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A. calculée par rapport à la valeur nette d'inventaire d'INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A. déterminée au 19 août 2005. Le transfert des avoirs s'opérera comme suit, conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987:

Les avoirs d'INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A. seront transférés dans le compartiment réactivé et transformé INTERFUND INTERNATIONAL SECURITIES NEW ECONOMY en échange d'actions de ce compartiment.

- décider l'annulation de toutes les actions d'INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A. ainsi que sa dissolution;
- s'assurer que toutes les mesures seront prises par le conseil d'administration d'INTERFUND pour l'exécution du projet de fusion qui deviendra effectif le 22 août 2005;
- donner décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises et décider de la conservation des livres d'INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A.

Les documents ci-dessous sont disponibles pour consultation au siège social aux heures d'ouverture normales des bureaux et des copies peuvent y être obtenues sans frais:

- le projet de fusion;
- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des exercices 2002, 2003 et 2004 des deux sociétés;
- les procès verbaux des réunions des conseils d'administration des deux sociétés;
- le rapport d'examen du projet de fusion établi par ERNST & YOUNG S.A. pour INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A. et pour INTERFUND.

Les décisions sur les points portés à l'ordre du jour pourront être prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées à la majorité des 2/3 des voix des actions présentes ou représentées se prononçant en faveur de telles décisions.

Pour pouvoir participer à cette assemblée, les actionnaires doivent présenter leurs actions au porteur deux jours francs au moins avant la date de l'assemblée au siège social ou auprès de FIDEURAM BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire peut voter par procuration. Les procurations doivent parvenir au siège social de la société 48 heures au moins avant la date de l'assemblée.

II (03375/275/61)

Le conseil d'administration.

**PARETURN, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 47.104.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de PARETURN (la «Société»), tenue le 12 juillet 2005, n'a pas réuni de quorum suffisant pour délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour. En conséquence, un procès-verbal de carence a été dressé.

Par le présent avis, il est notifié aux actionnaires qu'une nouvelle

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

(l'«Assemblée») de la Société se tiendra au siège de la Société le 17 août 2005 à 11.00 heures, avec le même ordre du jour, à savoir:

*Ordre du jour:*

1. Remplacer au sein de l'Article 1<sup>er</sup> des Statuts de la Société (les «Statuts») les références à la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 par les références à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 (la «Loi»).
2. Modifier l'Article 3 des Statuts en vue d'insérer une référence aux «instruments du marché monétaire et dans tous les actifs éligibles» et mettre à jour la référence à la Loi.
3. Procéder à la refonte de l'Article 5 des Statuts:
  - 3.1. conformément aux exigences de la Loi concernant principalement les points suivants:
    - le capital minimum de la Société sera dorénavant de 1.250.000,- euros.
    - référence adéquate à la Loi.
    - introduction des références à la Partie I de la Loi concernant les restrictions d'investissement.
  - 3.2. en vue d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre de nouvelles actions sans droit préférentiel de souscription.
  - 3.3. en vue d'autoriser le Conseil d'Administration à établir, au sein des compartiments, des catégories et/ou classes d'actions sur base de certains critères distinctifs et correspondant à une masse distincte d'avoirs.
4. Modifier l'Article 6 des Statuts en vue de procéder à une refonte totale dudit article et notamment en vue de permettre l'émission d'actions sous forme dématérialisée, de fractions d'actions nominatives et de certificats d'actions au porteur représentatifs de 1, 10 ou 100 actions ainsi que la conversion d'actions nominatives en actions au porteur et inversement.
5. Modifier l'Article 8 des Statuts en vue de
  - 5.1. d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre des nouvelles actions sans droit préférentiel de souscription;
  - 5.2. d'autoriser les actionnaires à demander à la Société le rachat de leurs actions sauf cas de suspension;
  - 5.3. préciser l'absence de toutes modalités concernant les variations du capital social;
  - 5.4. de permettre au Conseil d'Administration de refuser certaines souscriptions ou de rembourser les actions illégalement souscrites ou détenues;
  - 5.5. de permettre à la Société d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs mobilières et déterminer les modalités y afférentes;
  - 5.6. procéder à certaines modifications en vue de corriger certaines fautes d'orthographe et d'uniformiser les mots définis (Jour d'Evaluation) dans les Statuts;
  - 5.7. mettre en conformité ledit Article quant aux références aux articles des Statuts tels que modifiés et à la notion de «valeur nette par action», et
  - 5.8. autoriser la Société à procéder aux rachats de ses actions moyennant paiement en nature.
6. Modifier l'Article 9 des Statuts en vue de procéder à sa refonte et notamment de permettre la conversion au sein d'un même compartiment ou entre compartiments de tout ou partie de ses actions d'une catégorie et/ou classe d'actions en actions d'une autre catégorie et/ou classe d'actions et d'en déterminer les modalités d'exercice.
7. Modifier l'Article 11 des Statuts en vue de:
  - 7.1. se référer à la notion de «valeur nette d'inventaire par action»,
  - 7.2. établir une comptabilité séparée de chaque compartiment, catégorie et/ou classe d'actions ainsi que le calcul séparé de la valeur nette d'inventaire,
  - 7.3. déterminer une méthode de calcul de la valeur nette d'inventaire,
  - 7.4. d'autoriser le Conseil d'Administration à établir pour chaque compartiment une masse distincte d'avoirs nets,
  - 7.5. définir les rapports entre actionnaires et à l'égard des tiers du fait de l'existence de masses distinctes d'avoirs nets,
  - 7.6. déterminer les règles en vue d'établir les masses distinctes d'avoirs nets,
  - 7.7. déterminer les principes d'évaluation des avoirs et des engagements de chaque compartiment,
  - 7.8. déterminer les déductions appropriées pouvant être faites, et
  - 7.9. déterminer les frais et les dépenses à charge de la Société.
8. Modifier l'Article 12 en vue de:

- 8.1. mettre ledit Article en conformité avec la résolution 3.3 ci-dessus en insérant une référence adéquate aux «compartiments, catégories ou classes d'actions»,
- 8.2. de supprimer toute référence aux «moyens de calcul»,
- 8.3. de supprimer le paragraphe f), et
- 8.4. d'uniformiser l'emploi des termes «Conseil d'Administration»
9. Modifier l'Article 13 des Statuts en vue de prévoir la tenue d'assemblées générales des actionnaires d'un compartiment ou d'une catégorie/classe d'actions et la mise en conformité avec la résolution 3.3 ci-dessus en insérant une référence adéquate aux «compartiments, catégories ou classes d'actions».
10. Modifier l'Article 17 des Statuts en vue de le mettre en conformité avec les restrictions d'investissement telles que définies par la Loi.
11. Modifier l'Article 22 des Statuts en vue d'y insérer une référence adéquate à la Loi, modifier «1 an» en «un an» et supprimer toute référence à la révocation du Réviseur pour faute grave.
12. Modifier l'Article 23 des Statuts en vue d'y insérer une référence à la Banque Dépositaire.
13. Modifier l'Article 24 en vue de prévoir la conclusion de contrats de gestion avec des sociétés de gestion sans autre précision quant à leur identité et au contenu desdits contrats et en vue d'y insérer une référence à l'utilisation de la technique du «pooling».
14. Modifier l'Article 26 des Statuts en vue de sa refonte totale et notamment en vue de permettre au Conseil d'Administration de déclarer des distributions intérimaires et de déterminer les modalités applicables aux distributions de dividendes.
15. Insérer un nouvel Article 27 des Statuts concernant la clôture et la fusion de compartiments, catégories ou classes d'actions et en vue de permettre une telle fusion.
16. Modifier l'Article 30 en vue de le mettre à jour en y insérant une référence adéquate à la Loi et en remplaçant la référence à la loi de 1915 comme suit «loi du 10 août 1915».
17. Renumerotation des Articles des Statuts et modification des renvois aux articles des Statuts tels que renumérotés.

#### 18. Divers

L'Assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée et si les résolutions sur les points portés à l'ordre du jour réunissent les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer 5 (cinq) jours ouvrés bancaires avant l'Assemblée, leurs titres au siège de la Société.

Tout actionnaire, nominatif ou au porteur, a la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

Le texte complet comprenant les modifications des statuts est disponible au siège social de la Société.

II (03421/755/96)

Le Conseil d'Administration.

### **WORLDSELECT, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

H. R. Luxemburg B 81.988.

Wir bitten Sie um Ihre Teilnahme an der

#### **JÄHRLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

von WORLDSELECT, Anlagegesellschaft mit Variablem Kapital, in den Räumen der BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 5 rue Jean Monnet, L-2952 Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg stattfinden wird, am Donnerstag, den 11. August 2005 um 11.00 Uhr mit folgender Tagesordnung:

#### *Tagesordnung:*

1. Vorlage und Annahme des Berichtes des Verwaltungsrates für das am 31. März 2005 endende Geschäftsjahr.
2. Vorlage und Annahme des Berichtes des Wirtschaftsprüfers für das am 31. März 2005 endende Geschäftsjahr.
3. Vorlage und Bestätigung des Jahresabschlusses zum 31. März 2005.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für die Ausübung ihres Mandates bis zum 31. März 2005.
5. Zusammensetzung des Verwaltungsrates.
6. Ernennung der Wirtschaftsprüfer.
7. Verschiedenes.

Die Beschlüsse werden mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteile angenommen.

Jeder Inhaber ist berechtigt zu wählen oder Vollmacht zu erteilen. Eine Vollmacht steht Ihnen auf Anfrage am Sitz der Gesellschaft, 5, rue Jean Monnet, L-2952 Luxemburg (00 352 26 46 3017) zur Verfügung.

Die Vollmachten müssen am Sitz der Gesellschaft mindestens 24 Stunden vor der Versammlung eingegangen sein (Schreiben oder Vollmacht, per Brief oder per Fax: (00 352) 26 46 91 71).

II (03447/755/24)

Für den Verwaltungsrat.

### **J & H GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 97.514.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le mercredi 10 août 2005 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

II (03435/1267/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**WORLDSELECT ONE, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-2952 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

H. R. Luxemburg B 101.897.

Wir bitten Sie um Ihre Teilnahme an der

JÄHRLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

von WORLDSELECT ONE, Anlagegesellschaft mit Variablem Kapital, welche in den Räumen der BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 5 rue Jean Monnet, L-2952 Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg stattfinden wird, am Donnerstag, den 11. August 2005 um 11.30 Uhr mit folgender Tagesordnung:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage und Annahme des Berichtes des Verwaltungsrates für das am 31. März 2005 endende Geschäftsjahr.
2. Vorlage und Annahme des Berichtes des Wirtschaftsprüfers für das am 31. März 2005 endende Geschäftsjahr.
3. Vorlage und Bestätigung des Jahresabschlusses zum 31. März 2005.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für die Ausübung ihres Mandates bis zum 31. März 2005.
5. Zusammensetzung des Verwaltungsrates.
6. Ernennung der Wirtschaftsprüfer.
7. Verschiedenes.

Die Beschlüsse werden mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteile angenommen.

Jeder Inhaber ist berechtigt zu wählen oder Vollmacht zu erteilen. Eine Vollmacht steht Ihnen auf Anfrage am Sitz der Gesellschaft, 5, rue Jean Monnet, L-2952 Luxemburg (00 352 26 46 3017) zur Verfügung.

Die Vollmachten müssen am Sitz der Gesellschaft mindestens 24 Stunden vor der Versammlung eingegangen sein (Schreiben oder Vollmacht, per Brief oder per Fax: (00 352) 26 46 91 71).

II (03448/755/25)

*Für den Verwaltungsrat.*

**MAREMAGNUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxemburg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxemburg B 76.016.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu au siège social de la société à Luxembourg, 17, rue Beaumont, L-1219, le 22 août 2005 à 11.30 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de 41.316,55 euros, pour le ramener de son montant actuel de 41.316,55 euros à 0 euros, par apurement des pertes à due concurrence.
2. Annulation des 800 actions existantes sans valeur nominale et création de 15.500 actions avec une valeur nominale de 2,00 euros chacune en vue de l'augmentation de capital à réaliser.
3. Augmentation du capital à concurrence de 31.000,00 euros, pour le porter de son montant actuel de 0 euros à 31.000,00 euros, par l'émission des 15.500 actions nouvelles créées avec une valeur nominale de 2,00 euros, jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions.
4. Souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital.
5. Modification afférente de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts.

*Conditions de vote et de participation*

Les actionnaires sont informés que:

1. Conformément à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, pendant un délai allant jusqu'au 15 juillet 2005 ils peuvent exercer le droit de souscription au pro-rata de leur participation, à l'augmentation de capital ci-dessus indiquée. A cette fin, les Actionnaires sont invités à faire parvenir par lettre recommandée adressée à la société au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, leurs déclarations de souscription ou renonciation endéans le délai précité.

2. Les Actionnaires peuvent participer et voter en personne ou par mandataire, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire. Les modèles de procurations peuvent être obtenus au siège de la société.

3. Afin de participer à l'assemblée générale extraordinaire, les détenteurs d'actions au porteur devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée auprès du siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

II (03464/000/31)

*Le Conseil d'Administration.*

**BIM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 65.036.

Notice is hereby given to shareholders that an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders of BIM FUND (the «Company») will be held at the registered office of the Company, 50 avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg on *9th August 2005* at 9.00 a.m. with the following agenda:

**Agenda:**

I. Changes in Articles of Incorporation

1. Adaptation to the law of 20 December 2002, in particular change of Articles 3, 20, 27 and 29.
2. Adaptation to the EUR currency, in particular changes of Articles 5 and 23.
3. Amendment to the title of the Articles of Incorporation as regards the registered office so as to read as follows: BIM FUND, Registered Office: Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy
4. Amendment to Article 1 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:  
«There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares hereafter issued, a corporation in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of «BIM FUND» (formerly IBI FUND) (the «Corporation»)».
5. Amendment to Article 2 of the Articles of Incorporation by replacing the second paragraph so as to read as follows:  
«The board of directors is entitled to launch a sub-fund as defined in article 133 of the law dated 20th December, 2002 and to determine the period for which the Sub-Funds of the Corporation are established».
6. Amendment to Article 5 of the Articles of Incorporation by replacing the fifth paragraph so that it reads as follows:  
«The initial capital of the Corporation has been equivalent in EUR to 35,000.- USD represented by 35 shares of the BIM FUND - BIM Combined Plus».
7. Amendment to Article 5 of the Articles of Incorporation by replacing the sixth paragraph so that it reads as follows:  
«The minimum capital of the Corporation shall be the equivalent to the minimum required by law».
8. Amendment to Article 10 of the Articles of Incorporation by replacing the first paragraph so as to read as follows:  
«The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the fourth Tuesday of the month of January in each year at 11.30 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require».
9. Amendment to Article 16 of the Articles of Incorporation by replacing the third paragraph so as to read as follows:  
«The board of directors may cause the assets of the Corporation to be invested in:
  - a) transferable securities and money market instruments admitted to or dealt in on a regulated market;
  - b) transferable securities and money market instruments dealt in on another market in a Member State of the European Union which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public;
  - c) transferable securities and money market instruments admitted to official listing on a stock exchange in a non-Member State of the European Union or dealt in on another market in a non-Member State of the European Union which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public provided that the choice of the stock exchange or market has been provided for in the constitutional documents of the UCITS;
  - d) recently issued transferable securities and money market instruments, provided that:

- the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing on a stock exchange or on another regulated market which operates regularly and is recognised and open to the public, provided that the choice of the stock exchange or the market has been provided for in the constitutional documents of the UCITS;
  - such admission is secured within one year of issue;
- e) units of UCITS authorised according to Directive 85/611/EEC and/or other UCIs whether situated in a Member State of the European Union or not, provided that:
- such other UCIs are authorised under laws which provide that they are subject to supervision considered by the CSSF to be equivalent to that laid down in Community law, and that cooperation between authorities is sufficiently ensured;
  - the level of protection for unitholders in such other UCIs is equivalent to that provided for unitholders in a UCITS, and in particular that the rules on assets segregation, borrowing, lending, and uncovered sales of transferable securities and money market instruments are equivalent to the requirements of Directive 85/611/EEC;
  - the business of such other UCIs is reported in half-yearly and annual reports to enable an assessment of the assets and liabilities, income and operations over the reporting period;
  - no more than 10% of the assets of the UCITS or of the other UCIs, whose acquisition is contemplated, can, according to their constitutional documents, in aggregate be invested in units of other UCITS or other UCIs;
- f) deposits with credit institutions which are repayable on demand or have the right to be withdrawn, and maturing in no more than 12 months, provided that the credit institution has its registered office in a Member State of the European Union or, if the registered office of the credit institution is situated in a non-Member State, provided that it is subject to prudential rules considered by the CSSF as equivalent to those laid down in Community law;
- g) financial derivative instruments, including equivalent cash-settled instruments, dealt in on a regulated market referred, and/or financial derivative instruments dealt in over-the-counter («OTC derivatives»), provided that:
- the underlying consists of instruments, financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the UCITS may invest according to its investment objectives as stated in the UCITS' constitutional documents,
  - the counterparties to OTC derivative transactions are institutions subject to prudential supervision, and belonging to the categories approved by the CSSF, and
  - the OTC derivatives are subject to reliable and verifiable valuation on a daily basis and can be sold, liquidated or closed by an offsetting transaction at any time at their fair value at the UCITS' initiative;
- h) money market instruments other than those dealt in on a regulated market, if the issue or the issuer of such instruments are themselves regulated for the purpose of protecting investors and savings, and provided that such instruments are:
- issued or guaranteed by a central, regional or local authority or by a central bank of a Member State, the European Central Bank, the European Union or the European Investment Bank, a non-Member State or, in case of a Federal State, by one of the members making up the federation, or by a public international body to which one or more Member States belong, or
  - issued by an undertaking any securities of which are dealt in on regulated markets, or
  - issued or guaranteed by an establishment subject to prudential supervision, in accordance with criteria defined by Community law, or by an establishment which is subject to and complies with prudential rules considered by the CSSF to be at least as stringent as those laid down by Community law, or
  - issued by other bodies belonging to the categories approved by the CSSF provided that investments in such instruments are subject to investor protection equivalent to that laid down in the first, the second or the third indent and provided that the issuer is a company whose capital and reserves amount to at least ten million euro (10,000,000 euro) and which presents and publishes its annual accounts in accordance with the fourth Directive 78/660/EEC, is an entity which, within a group of companies which includes one or several listed companies, is dedicated to the financing of the group or is an entity which is dedicated to the financing of securitisation vehicles which benefit from a banking liquidity line.

Furthermore a UCITS may invest no more than 10% of its assets in transferable securities and money market instruments, an investment company may acquire movable and immovable property which is essential for the direct pursuit of its business and a UCITS may not acquire either precious metals or certificates representing them.

A UCITS may hold ancillary liquid assets».

10. Amendment to Article 17 of the Articles of Incorporation by replacing the last paragraph so as to read as follows:

«The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving BANCA INTERMOBILIARE S.p.A., Turin (formerly IBI BANK, Zurich) and its subsidiaries and associated companies or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors on its discretion».

11. Amendment to Article 23 of the Articles of Incorporation by replacing the last paragraph of the section D so as to read as follows:

«The board of directors may reallocate any asset or liability previously allocated by them if in their opinion circumstances so require.

In accordance with article 133 of the Law dated 20th December 2002 modified by the Law dated 17 July 2000 and by derogation to Article 2093 of the Code Civil, the assets of a Sub-Fund cannot be attached to obtain payment in respect of obligations of another Sub-Fund, thus providing for limited liability of each Sub-Fund and eliminating the risk of cross liability amongst Sub-Funds».

II. Any other business

Notice is hereby given to the shareholders that the Board of Directors of the Company has decided:

- 1) LUXEMBOURGEOISE (hereafter «KBL») to BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG (hereafter «BGL») and replaces KBL by BGL as its domiciliator; its legal address is therefore at 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951, Luxembourg;
- 2) The Company mandates BGL as the custodian bank and central administrator with the power to delegate fund accounting, NAV calculation, drawing-up of reporting and register-keeping to FASTNET (LUXEMBOURG) S.A.;
- 3) The Company changes the denomination of the sub-funds from BIM to Symphonia so as to read as follows:  
BIM FUND - Symphonia Combined  
BIM FUND- Symphonia Combined Plus  
BIM FUND - Symphonia US Equity  
BIM FUND - Symphonia European Equity  
BIM FUND - Symphonia Italian Equity  
BIM FUND - Symphonia Emerging Technologies  
BIM FUND - Symphonia Global Bond  
BIM FUND - Symphonia Long Term  
BIM FUND - Symphonia Short Term  
BIM FUND - Symphonia Fund of Funds

In order for the meeting to deliberate validly on the items of the agenda, a quorum of 50% of the shares outstanding is required and the passing of the resolutions requires the consent of shareholders holding 2/3 of the shares represented at the meeting.

If the quorum is not reached, the meeting will be reconvened so as to be held on 14 September 2005, at the same time and place. The reconvened meeting may validly deliberate without any quorum and resolutions will be passed under the same conditions as for the first meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy. The registered shareholders who would like to be present at the meeting are kindly requested for organisational purposes, to inform the Company at least 2 Luxembourg business days prior to the meeting (by letter or form of proxy) of their intention to attend.

In order to take part at this Extraordinary General Meeting, owners of bearer shares will have to deposit their shares 5 clear days before the meeting with BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG.

If the meeting is adjourned due to a lack of the quorum, proxies shall remain valid for the reconvened shareholders meeting, unless revoked by the shareholder.

II (03469/755/155)

*The Board of Directors.*